

# Projet pédagogique



## 2026

*Référente : Angélique Guyomard*

### Coordonnées de l'organisateur :

Mairie de Louannec  
3, route de Perros  
22700 LOUANNEC  
02 96 23 20 63  
mairie-louannec@orange.fr

### Coordonnées du lieu de l'accueil de loisirs

Espace jeunes 11-17 ans  
Rue des écoles / Cité Carlouar  
22700 LOUANNEC  
07,85,55,86,85  
jeunesse-louannec@orange.fr

## Un projet pédagogique, c'est bien, mais ça veut dire quoi ?

Un projet pédagogique, c'est un écrit de travail et de réflexion concernant un public ciblé. Il sert à nommer le fonctionnement d'une structure et à répondre aux diverses questions des parents, partenaires extérieurs.

C'est aussi un « contrat » entre le directeur, le jeune et les parents. Le projet pédagogique permet de donner du sens aux animations qui sont proposées au public.

### Contexte

*Depuis plusieurs années, la ville de Louannec s'est fortement développée sur le plan de l'Enfance Jeunesse considéré comme un axe essentiel à l'éducation.*

*Plusieurs projets ont vu le jour comme la mise en place des TAP en septembre 2013, remplacés par des ateliers thématiques proposés après l'école depuis la rentrée 2024.*

*C'est en septembre 2018 qu'il y a eu le recrutement d'un animateur jeunesse afin de créer un Espace Jeunes sur la commune et en 2020, un poste d'éducateur sportif a suivi afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles. Tous les acteurs du service enfance jeunesse et sport travaillent ensemble afin de dynamiser et d'ouvrir le champ des possibles.*

### Rappel du cadre légal :

Afin de garantir la bonne compréhension et le respect du cadre légal imposé à toutes les structures accueillant des mineurs, voici quelques rappels :

L'espace jeunes est un [ACM \(Accueil Collectif de Mineurs\)](#) spécialisé [ALSH \(Accueil de Loisirs Sans Hébergement\)](#). Nous prenons donc en considération les textes réglementaires faisant foi pour ces structures.

[Le taux d'encadrement est fixé à 1 encadrant pour 12 enfants de plus de 6 ans.](#)

Pour les baignades, outre la présence absolument nécessaire d'un surveillant de baignade qualifié (SB), le taux d'encadrement est de 1 animateur obligatoirement présent dans l'eau pour 8 enfants de plus de 6 ans.

Pour les plus de 12 ans, la présence d'un animateur dans l'eau n'est plus obligatoire

Une baignade de mineurs de plus de 14 ans peut être encadrée (surveillée) par toute personne majeure, membre de l'équipe pédagogique permanente de l'accueil. L'animateur ainsi désigné est tenu aux mêmes obligations que le surveillant de baignade qualifié. La présence d'un animateur pour 8 mineurs reste réglementairement nécessaire.

Les soins prodigués aux enfants sont systématiquement réalisés par l'Assistant Sanitaire (AS) et notés dans le cahier d'infirmerie. Les activités sportives ou dites « à risques » (VTT, voile, Kayak...) doivent être encadrées.

Les normes et réglementations en vigueur étant en constante évolution, il est vivement recommandé de se tenir informé.e et de les vérifier régulièrement.

## Objectifs généraux :

- 1) Permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie locale
- 2) Développer la diversité d'animations auprès des jeunes
- 3) Accompagner et sensibiliser les jeunes

## Objectifs opérationnels :

### 1) Devenir acteur de ses loisirs

*Permettre aux jeunes d'être force de propositions sur un événementiel, un séjour, un programme d'activités ou un après-midi. Créer des moments propices à la rencontre des jeunes et la création de liens. Valoriser l'engagement des jeunes. Leur proposer d'intégrer des dispositifs tels que les missions argent de poche ou la commission communale des jeunes.*

### 2) Encourager la créativité, le dépassement de soi et la curiosité

*Animer des activités culturelles, artistiques et sportives. Valoriser le jeune pour le motiver à s'investir, progresser et être fier de lui.*

### 3) Ecouter, informer, guider

*Prévenir des comportements à risques en créant des espaces de discussions pensés. Rester en veille sur l'attitude d'un jeune ou un changement de comportement. Créer des partenariats au besoin, avec des professionnels. Maintenir un coin info au sein de l'espace jeunes.*

## Les moyens

### · Humains

Le service est placé sous l'autorité de la Direction Générale des Services géré par Sabine PONGERARD.

La responsable du service Enfance Jeunesse et Sport, Yoëlle SIMON, a en charge la responsabilité, la coordination et la mise en œuvre de la politique éducative souhaitée par la collectivité.

La directrice de l'Espace Jeunes, Angélique GUYOMARD est la garante de la démarche éducative, du respect du projet éducatif et du projet pédagogique qu'elle met en œuvre avec son service. Elle coordonne l'équipe (s'il y en a une) d'animation et assure la gestion fonctionnelle de la structure.

Sur les activités sportives spécifiques, elle est épaulée par Pierre GUILLOU, éducateur sportif.

### · Financiers

Les moyens financiers pour le bon fonctionnement du service sont garantis par la contribution financière de la collectivité et le soutien des partenaires institutionnels dans le cadre des dispositifs existants (CAF/ MSA)

- **Matériels**

- **Le local :**

L'accueil des jeunes de 11 à 17 ans se déroule dans le local désigné « Espace Jeunes ». C'est une grande pièce où les jeunes pourront s'y retrouver, se poser, s'amuser. On y retrouve du matériel créatif et culturel en libre accès, un baby-foot, un jeu de fléchettes, une console, des coins pour se poser.

- **Pour contacter la directrice de l'Espace Jeunes :**

Elle possède un téléphone et un ordinateur portable de service.

- **Le transport des jeunes :**

Un minibus de 9 places sur la commune est à disposition des agents.

La directrice veillera à disposer de ses papiers d'identité en cas de contrôle. Une vigilance sera apportée lors de chaque trajet pour les rappels de sécurité (ceinture, bruit, respect du conducteur...). Le code de la route sera appliqué sur chaque trajet.

## **Fonctionnement de l'Espace Jeunes :**

La commune a dédié une salle uniquement pour l'accueil des 11-17 ans. Celle-ci est située à proximité de l'école primaire, du centre de loisirs et de la ludothèque. Le bâtiment dispose d'un WC avec lavabo.

La capacité d'accueil de l'Espace Jeunes est de 12 jeunes. Ce dernier est encadré et animé par Angélique GUYOMARD, diplômée d'un BPJEPS mention Loisirs Tous Publics. Ponctuellement, d'autres animateurs du Service Enfance Jeunesse et Sport de la commune seront susceptibles d'intervenir sur l'Espace Jeunes, afin de diversifier les temps d'animation proposés aux jeunes fréquentant le lieu.

L'Espace Jeunes est un lieu d'accueil, de loisirs, de rencontres, mais aussi un lieu qui permet la continuité d'apprentissage de l'autonomie, l'implication du jeune et le vivre-ensemble. Il est ouvert aux jeunes de la commune de Louannec et aux extérieurs. Les jeunes sont sous la responsabilité de la directrice dans le local.

## **Les temps d'ouverture au public :**

Pendant la période scolaire :

- les mercredis de 14h à 17h,
- les vendredis de 16h à 18h30,
- les samedis de 14h à 17h.

Pendant les petites vacances scolaires (pour 2026\*) :

- Les 2 semaines des vacances d'hiver (soit du 16/02 au 27/02)
- La première semaine des vacances de printemps (13/04 au 17/04)
- La première semaine des vacances de la Toussaint (19/10 au 23/10)
- L'espace jeunes sera fermé durant les vacances de Noël.

Concernant l'été, l'espace jeunes sera ouvert les deux premières semaines de juillet. Une semaine pour l'accueil des jeunes dans le local et une autre pour un séjour de vacances organisé par et pour les jeunes.

*\*cf les plannings diffusés pour chaque période pour connaître les horaires des animations.*

## Comment s'inscrire à l'espace jeunes ?

### Plusieurs possibilités :

- Venir à l'espace jeunes retirer un dossier et le ramener entièrement complété.
- Envoyer un mail à Angélique sur [jeunesse-louannec@orange.fr](mailto:jeunesse-louannec@orange.fr) pour demander les documents.
- Télécharger les documents sur le site internet de la commune : [www://www.louannec.com](http://www://www.louannec.com)

### Dans ce dossier, nous retrouvons :

- Le dossier d'inscription.
- La fiche sanitaire à jour.
- L'attestation d'assurance.
- L'attestation du quotient familial.
- La déclaration du responsable légal.
- Le règlement intérieur de l'espace jeunes signé par le jeune et le responsable légal.

La cotisation annuelle à l'Espace Jeunes, pour 2026, est fixée à 6,20€.

Les activités/sorties ponctuelles proposées peuvent engendrer des coûts supplémentaires, qui sont variables en fonction du quotient familial.

## Que retrouve-t-on à l'Espace Jeunes ?

L'espace jeunes est un lieu qui se veut convivial et accessible à toutes et tous. C'est pour cette raison que la directrice du local doit diversifier son champ de compétences afin de toucher un maximum de public, en prenant en compte et en respectant les besoins et attentes de chacun.e.

Dans le local, nous pouvons retrouver une sélection de livres choisis par les jeunes et empruntés à la médiathèque de la commune, des jeux de société, une console de jeux vidéo, un baby-foot, un jeu de fléchettes, du matériel de loisirs créatifs en libre accès, un espace documentation que la directrice veillera à actualiser

Bien évidemment, il y a un coin « papotage/confort ». Cela permet de discuter de certaines problématiques, aiguiller/guider dans un choix, échanger avec les jeunes pour développer des projets (séjours, événementiels).

Les valeurs de cet espace jeunes doivent transpirer de respect, de vivre ensemble, d'autonomie, de rendre acteur, de confiance. La directrice veillera aussi à ce que les jeunes s'ouvrent aux autres, mais aussi découvrent leur territoire et la richesse qu'il peut leur apporter.

### Où trouver le programme d'animations pour chaque période de vacances ?

- A l'espace jeunes,
- Sur le tableau extérieur de l'école primaire,
- A l'entrée du centre de loisirs/garderie,
- Au collège Les Sept-Îles à Perros-Guirec,
- Au collège Notre Dame de la Clarté à Perros-Guirec,
- Sur le panneau d'affichage lumineux de la commune,
- A l'entrée du complexe sportif de la commune Le Carpont,
- En mairie,
- A l'entrée de la médiathèque.

### Séjours :

Un projet pédagogique sera réalisé pour chaque séjour. Cela permettra d'être complémentaire et de développer plus les valeurs et l'intérêt porté par le séjour au moment voulu. Ce projet pédagogique « annexe » sera réalisé avec la participation des jeunes.

### Mesures envisagées pour l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap :

Plusieurs mesures peuvent être mises en place pour un accueil à besoin spécifique.

Le local de l'espace jeunes dispose d'une rampe d'accès par l'extérieur. Des WC PMR se trouvent à proximité du lieu d'accueil (ancienne bibliothèque - la cour du centre de loisirs à traverser). Avant d'accueillir un jeune à besoin spécifique, la directrice de l'espace jeunes devra rencontrer les parents pour connaître la marche à suivre. Elle pourra s'appuyer également sur des professionnels formés pour ce genre d'accueil et être soutenue. Naturellement, la directrice de l'espace jeunes se réserve le droit de refuser un accueil spécifique si celui-ci la met en difficultés sur la gestion du groupe ou du local. Gardons à l'esprit qu'elle travaille seule dans les locaux sur les temps d'accueil et/ou d'animations.

### Les évaluations, l'aide à la réalisation des bilans :

L'évaluation doit être à la fois qualitative et quantitative. L'une permettant de mesurer la fréquentation et donnant des indicateurs pour ajuster la gestion des locaux, du budget, des ressources, de l'encadrement. Ce sont aussi des données importantes pour nos partenaires et notamment la CAF. L'autre permettant de se remettre en question afin de proposer des animations, des projets et des accueils de qualité pour répondre au mieux aux objectifs du service.

Voici une liste d'exemple de critères d'évaluation. Bien évidemment, cette liste peut être amenée à évoluer en fonction des attentes du service.

<b>Quantitatif</b>	<b>Qualitatif</b>
<i>Nombre d'enfants accueillis (par âge, sexe, localisation...)</i>	<i>Diversité des activités proposées</i>
<i>Volume d'heures d'accueil</i>	<i>Qualité du travail d'équipe et relationnel (adulte/adulte, adulte/jeune, jeune/jeune)</i>
<i>Coût salarial et/ou coût des intervenants</i>	<i>Respect des rôles et des missions de chacun.e</i>
<i>Nombre d'animations, de temps forts, de séjours</i>	<i>Respect des lois et des normes en vigueur</i>
<i>Coût du matériel pédagogique</i>	<i>Qualité de l'accompagnement, de la formation, du travail</i>
<i>Coût des repas</i>	<i>Bilans réguliers avec les collègues, les élus, les partenaires</i>
<i>Mixité (sociale)</i>	<i>Force de propositions de la part du public/ investissement</i>
<i>Participation des responsables légaux</i>	<i>Acquisition de nouveaux savoirs-faires, savoirs-être, savoirs</i>
<b>Temps de présence des jeunes.</b>	<i>Le local jeunes est-il identifié comme un lieu d'accueil, ressources, bien-être pour les 11-17 ans</i>

## Conclusion

*L'espace jeunes se veut être un lieu ressources, convivial et tremplin pour les futurs adultes de demain. L'ensemble de nos missions s'ancre dans une démarche de prévention. Le travail de socialisation, d'apprentissage de la citoyenneté, et de respect des consignes permettent de prévenir les comportements à risques et des incivilités. Une attention particulière sera menée afin de garantir la sécurité générale des jeunes accueillis. En effet, si la sécurité est optimale, les jeunes seront plus à même de s'épanouir, d'avoir confiance, et donc être autonomes et acteurs dans leurs projets.*